

CHINE

Publication d'une note sur la « rééducation par le travail » qui peut être utile aux journalistes

Index AI : ASA 17/028/2006

ÉFAI

Vendredi 12 mai 2006

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

ANNONCE À L'ATTENTION DES MÉDIAS

Amnesty International publie une note aux autorités chinoises qui peut servir de référence aux journalistes. Ce document décrit les préoccupations de l'organisation en ce qui a trait à la législation sur la « rééducation par le travail », l'indépendance de la justice et le recours à la torture contre les détenus ; il contient également des recommandations.

Le Service de presse d'Amnesty International peut organiser des entretiens avec d'anciens détenus soumis à la « rééducation par le travail » et des spécialistes chinois demandant l'abolition de cette pratique dans leur pays. Si de tels interviews vous intéressent, merci de prendre contact avec Saria Rees-Roberts (tél. : ++ 44 207 413 5810).

La note détaille les préoccupations de l'organisation au sujet de deux types de détention administrative infligés par la police en Chine : la « rééducation par le travail » et la détention sans procès imposée aux termes de la nouvelle loi relative à l'ordre public concernant la répression des délits.

Amnesty International soumet cette note au Conseil des affaires d'État et à l'Assemblée populaire nationale dans l'espoir qu'ils en tiendront compte pour le réexamen en cours de la législation relative à la « rééducation par le travail ».

Amnesty International craint que la proposition de loi sur le redressement des comportements illégaux (qui vise à remplacer la législation en vigueur sur la « rééducation par le travail ») ne soit pas conforme aux normes internationales relatives aux droits humains telles que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

La note *China: Abolishing "Re-education through Labour" and other forms of punitive administrative detention: An opportunity to bring the law into line with the International Covenant on Civil and Political Rights* (index AI : ASA 17/016/2006) sera disponible sur le site de l'organisation à partir du vendredi 12 mai 2006, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/index/engasa170162006>. ●